

220-

MEIDS

Etude approfondie sur les accidents en motocycles



L'étude est disponible dans son intégralité sur : http://maids.acembike.org



UNE ENQUÊTE DEVENUE INDISPENSABLE : LA NATURE ET LES CAUSES DES ACCIDENTS DE CYCLOMOTEURS ET MOTOS

△ À l'heure où nos routes trafic automobile et nécessi-

sont de plus en plus encom- tent moins de place que les brées, les véhicules à deux autres véhicules. Cependant, roues motorisés contribuent les conducteurs de deuxtoujours fortement à la mo- roues à moteur forment l'un bilité en Europe. Grâce à leur des groupes d'usagers de la encombrement relativement route les plus vulnérables, réduit et à leur faible coût, et le nombre alarmant d'ac-

lesquels ils sont impliqués a fait de ce sujet une grande préoccupation sociale. Il est donc primordial que toutes les parties concernées collaborent pour mieux cerner le problème et améliorer la sécurité de cet astucieux mode de transport.

Constructeurs européens de Motocycles (ACEM), avec le soutien de la Commission Européenne et d'autres partenaires, a réalisé une étude approfondie et de grande envergure sur les accidents de cyclomoteurs et motos pendant la période 1999 à tion et de Développement 2000 et dans cinq régions-

À cette fin, l'Association des tests de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas et d'Espagne. Afin de maintenir une certaine cohérence des données recueillies dans chaque région-test, tous les groupes de recherche ont utilisé la méthodologie élaborée par l'Organisation de Coopéraéconomiques (OCDE).



MAIDS A ÉTUDIÉ 921 ACCIDENTS ET 923 CAS D'EXPOSITION AU RISQUE

été étudiés en profondeur; de ces analyses sont ressorties environ 2000 variables qui ont été codées pour chaque accident. Dans le cadre de cette étude, une reconstitution complète de l'accident était effectuée ; les véhicules étaient inspectés ; les témoins de l'accident étaient interrogés. Enfin, des données médicales pertinentes concernant les conducteurs et passagers

accidentés étaient recueillies dans le respect des lois sur la vie privée, et avec la coopération et le consentement des personnes accidentées et des autorités locales. Ces données ont

✓ En tout, 921 accidents ont permis d'identifier tous les facteurs humains, environnementaux et techniques qui ont conduit à l'accident.

À titre comparatif, des données ont été relevées sur 923 cas supplémentaires où les conducteurs de deux-roues à moteur n'avaient pas été impliqués dans un accident, et ce dans la même régiontest. La technique de relevé, spécialement conçue pour répondre aux exigences de



cette étude, est généralement désignée sous le nom d'étude d'exposition au risque ou de cas-témoins. Ces informations concernant les conducteurs de deux-roues à moteur non impliqués dans un accident se sont avérées indispensables à l'évaluation de la pertinence des données recueillies dans les cas d'accidents et à l'identification des facteurs de risque dans les accidents de véhicules à deux roues motorisés. Par exemple, si 20 % des deuxroues à moteur non impliqués dans un accident étaient rouges, cette information ne serait pertinente que si 60 % des deux-roues accidentés étaient rouges eux aussi ; cela suggérerait que l'utilisation d'un deux-roues à moteur de couleur rouge accroît les risques d'accident. En revanche, si aucun des deux-roues accidentés n'était rouge, cet élément resterait intéressant et nécessiterait une étude plus poussée.

PREMIERS ÉLÉMENTS

Les données recueillies sur les accidents de véhicules à deux roues motorisés dans le cadre de cette étude indiquent que l'objet le plus fréquemment percuté lors de l'accident est une voiture particulière. En deuxième position arrive la route ellemême, soit dans le cas d'un accident n'impliquant qu'un seul véhicule, soit après que le conducteur a tenté d'éviter une collision avec un autre véhicule. Alors que chaque région-test comportait des zones urbaines et rurales, la plupart des accidents se sont déroulés en environnement

L'étude révèle que la vitesse de déplacement du deuxroues au moment de l'impact était relativement faible, généralement inférieure à 50 km/h. L'excès de vitesse n'a contribué à l'accident que dans quelques cas isolés.

Dans la majorité des cas étudiés, la cause de l'accident était l'erreur humaine. Le plus souvent, un autre conducteur n'avait pas détecté la présence du deux-roues dans la circulation automobile en raison d'un moment d'inattention, d'une obstruction temporaire du champ de vision ou de la faible visibilité du deux-roues.







IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUE PAR LES ANALYSES STATISTIQUES

✓ Une fois toutes les données recueillies, elles ont été saisies dans une base de données pour chaque région-test et comparées aux données d'exposition au risque. Les analyses statistiques ont permis d'identifier les facteurs de risque dans les accidents de deux-roues à moteur en comparant les données des

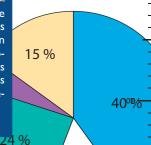
cas d'accidents aux données des cas-témoins. Par exemple, les données indiquent que bien que les scooters soient impliqués dans la majorité des cas d'accidents, ils ne sont pas surreprésentés proportionnellement à leur présence dans la région-test (c'est-à-dire leur exposition au risque).

PREMIERS ÉLÉMENTS

La comparaison des données concernant les conducteurs accidentés et celles de la population témoin a révélé que la consommation d'alcool augmentait les risques d'implication dans un accident, bien que le pourcentage obtenu soit inférieur à celui

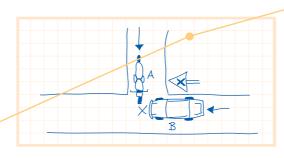


des autres études. L'étude indique également que les personnes conduisant un . véhicule à deux roues motorisé sans permis avaient plus de risques d'être impliquées dans un accident que les détenteurs d'un permis.



16%





L'ÉTUDE EUROPÉENNE LA PLUS RÉCENTE **ET LA PLUS EXHAUSTIVE**

∠ Les données recueillies dans le cadre de cette étude sont les plus exhaustives et les plus approfondies actuellement disponibles sur les accidents de véhicules à deux roues motorisés en Europe. Elles devraient contribuer positivement à de futures recherches dans les domaines d'intérêt public.

NOS PARTENAIRES SONT:

- La Commission Européenne
- La Fédération des Associations Motocyclistes Européennes (FEMA)
- · La Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM)
- La Fédération Britannique de Motocyclisme (BMF)
- La Commission Internationale des Examens de Conduite Automobile (CIECA)













LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DU MAIDS

∠ L'étude approfondie des 921 cas d'accidents a fournit une grande quantité d'informations concernant les caractéristiques générales des accidents de véhicules à deux roues motorisés, telles que la cause de l'accident ou la nature des blessures subies par les conducteurs et les passagers. Les résultats de cette étude devraient servir de base à l'identification, l'élaboration et la mise en place de nouvelles mesures de sécurité.

cette étude sont les suivants :

- Dans 37 % des cas, la première cause de l'accident était une erreur humaine de la part du conducteur du deux-roues à moteur. Dans certaines situations, les erreurs humaines qui se sont produites étaient causées par une certaine inaptitude du détecté la présence de l'autre conducteur. Cela est souvent dû véhicule, et ont commis un grand

dents, et au manque de temps pour une mauvaise stratégie en dont dispose le conducteur pour éviter la collision. Dans 13 % des cas, le conducteur du deux-roues a pris une décision inappropriée.

- Parmi les facteurs de risque secondaires, les conducteurs de deux-roues à moteur n'ont pas aux circonstances extrêmes dans nombre d'erreurs dans leurs dé-

Les principaux résultats de lesquelles se déroulent les acci- cisions. Par exemple, ils ont opté tentant d'éviter la collision.

> - Le pourcentage d'accidentés ayant consommé de l'alcool est inférieur à 5 %, un taux relativement bas par rapport à celui d'autres études. Cependant, ces conducteurs ont plus de risques d'être impliqués dans un acci-



- La comparaison avec les cas-témoins révèle que la conduite d'un deux-roues à moteur sans permis accroît sensiblement le risque d'être impliqué dans un accident.
- Les conducteurs de deux-roues à moteur âgés de 41 à 55 ans sont sous-représentés, ce qui suggère qu'ils ont moins de risques d'être impliqués dans un accident que les autres tranches d'âge.
- La comparaison avec les cas-témoins révèle que les conducteurs âgés de 18 à 25 ans sont surreprésentés.
- Dans 50 % des cas, la première cause de l'accident était une erreur humaine du conducteur de l'autre véhicule.
- Les conducteurs d'autres véhicules possédant un permis deux-roues ont moins de risques de commettre une erreur de perception (par exemple, ne pas détecter la présence du deuxroues ou de son conducteur) que les non détenteurs d'un permis deux-roues.
- Dans environ 1/3 des accidents, les conducteurs de deux-roues à moteur et d'autres véhicules n'ont pas pris en compte l'obstruction de leur champ de vision et ont adopté des stratégies de conduite inappropriées.

- On constate de fréquentes infractions au code de la route, dans 8 % des cas pour les conducteurs de deux-roues à moteur et 18 % des cas pour les conducteurs d'autres véhicules.
- Parmi la grande diversité des configurations d'accidents et de collisions observées dans cette étude, pas une seule ne s'est avérée plus prévalente que les autres.
- 90 % des obstacles, qu'il s'agisse d'un véhicule ou d'un élément environnemental, se trouvaient devant le conducteur du deuxroues à moteur avant l'accident.
- Parmi les principales causes d'accident, plus de 70 % des conducteurs d'autres véhicules ayant commis une erreur humaine n'ont pas détecté la présence du deux-roues à moteur.
- La route et les autres véhicules sont les partenaires de collision les plus communs. Dans 60 % des accidents, le deux-roues à moteur est entré en collision avec une voiture particulière.
- Les inspections visuelles révèlent que 17,8 % des cyclomoteurs accidentées avaient été modifiées dans le but d'améliorer leurs performances. Ce taux est inférieur à celui obtenu dans les autres études. Parmi les cas-témoins, on ne note que 12,3 % de véhicules modifiés.
- Moins de I % des accidents 55,7 % des conducteurs et des étaient dus à une défaillance technique du deux-roues à moteur. Dans la plupart des cas, le problème concernait les pneus, une nouvelle preuve de la nécessité d'un examen régulier du véhicule par son propriétaire. Aucun des cas étudiés par nos équipes ne révèle la présence d'un défaut de fabrication sur le deux-roues

Conducteur autre véhicule,

Conducteur autre véhicule erreur de réaction Conducteur autre véhicule erreur de décision

Conducteur autre véhicule, erreur de compréhension

Conducteur autre véhicule, erreur de perception

Conducteur deux-roues,

Conducteur deux-roues erreur de décision

Conducteur deux-roues erreur de perception

Permis voiture uniquement

- vitesse du deux-roues à moteur au moment de l'impact était inférieure à 50 km/h.
- Dans 18 % des cas, la vitesse du deux-roues à moteur était supérieure ou inférieure à celle des autres véhicules l'entourant. considérée comme un facteur de
- 73,1 % des conducteurs de Dans 3,8 % des cas, un obstacle deux-roues à moteur ont tenté d'éviter la collision immédiatement avant l'impact. Parmi eux, 32 % ont perdu le contrôle de leur véhicule en tentant cette manoeuvre.
- 90,4 % des conducteurs de deux-roues à moteur portaient un casque. Cependant, 9,1 % de ces casques se sont détachés de la tête de leur propriétaire au moment de l'accident en raison d'une mauvaise fixation ou d'une détérioration subie par le casque pendant l'accident. L'étude indique que dans la plupart des cas, le casque a contribué efficacement à la réduction de la gravité des lésions crâniennes.

passagers ont été blessés aux membres supérieurs et inférieurs. La majorité de ces blessures étaient de gravité mineure (abrasions, lacérations ou contusions). L'étude révèle que certains types de vêtements réduisent la gravité d'un grand nombre de ces blessures mineures, mais ne les éliminent pas totalement.

150

■ Permis deux-roues

Nombre de cas

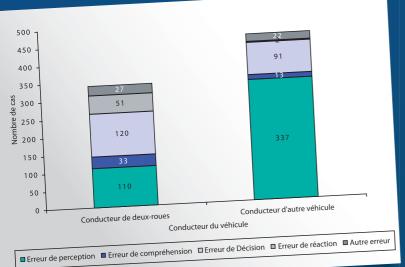
250

200

- Les barrières placées en bord de - Dans plus de 70 % des cas, la route constituent un danger peu commun mais substantiel pour les conducteurs de deux-roues à moteur. Elles sont la cause de graves blessures aux membres inférieurs, ainsi que de lésions vertébrales et crâniennes.
- Dans 3,6 % des cas, le mauvais Cette différence de vitesse est entretien de la route était la cause principale ou l'un des facteurs de l'accident.
 - présent sur la route était la cause principale ou l'un des facteurs de l'accident.
 - Les conditions météorologiques étaient la cause directe ou indirecte de l'accident dans 7,4 % des accidents de deux-roues à moteur analysés dans cette étude.

L'étude est disponible dans son intégralité sur http://maids.acembike.org





ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS EUROPEENS DE MOTOCYCLES

∠ L'ACEM, industrie européenne du motocycle, représente les constructeurs de véhicules motorisés à deux et trois roues présents sur le marché européen. Elle représente également les associations nationales de constructeurs de deux roues à

moteur et leurs membres. L'ACEM est née en 1994 de la fusion des deux associations de constructeurs de deux-roues à moteurs suivantes :

- COLIMO (Comité de Liaison de l'Industrie du Motocycle), fondé en 1962 et

composé de 8 associations nationales.

- ACEM ,(Association des Constructeurs Européens de Motocycles), fondée en 1990 par les huit principales entreprises européennes de cette branche.

ACEM soutient l'initiative de l'Union Européenne visant à réduire de 50 % le nombre de victimes de la route d'ici 2010. Les membres de I'ACEM assument pleinement leur part de la responsabilité collective.

www.acembike.org